

Brest, le 21 janvier 2026

## APPEL À COTISATION FNCAS 2026

Madame, Monsieur, cher·e collègue,

FNCAS, acteur national de référence de l'ESR, fort de 50 années d'expériences, accompagne les établissements de l'ESR dans la structuration de leur politique d'action sociale, et d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), dans une approche non marchande, solidaire et adaptée aux réalités de chaque établissement.

Conditionnant l'engagement des personnels et la capacité des établissements à porter un projet collectif ambitieux, l'action sociale et la QVCT constituent un levier stratégique essentiel de transformation, d'attractivité et de robustesse.

Être membre de FNCAS vous permet de profiter d'une expertise-conseil reconnue. Être membre de FNCAS, c'est aussi penser et choisir l'action sociale et la QVCT comme des outils de pilotage et de progrès. Enfin, être membre de FNCAS c'est de plus :

- intégrer un réseau national d'établissements engagés ;
- bénéficier, pour vos projets, d'une vision nationale et d'accompagnements sur mesure ;
- accéder aux ressources FNCAS (espace d'échanges dédié, portail web) ;
- objectiver vos démarches QVCT et les promouvoir via un parcours de labellisation, structuré en trois niveaux de maturité (*deux établissements engagés dans ce processus, UPHF et Université de La Réunion ; une dizaine en réflexion*) ;
- bénéficier de la gratuité sur les événements et rencontres de FNCAS (colloque national, ateliers d'automne).

Rejoindre FNCAS, c'est affirmer que l'action sociale et la QVCT sont des priorités politiques sincères de votre projet d'établissement.

*Merci de soutenir FNCAS dans son action pour intégrer, de façon holistique, la place de l'humain dans le Développement Durable !*

Bien cordialement,



Joël Guervenou, Président de FNCAS



**Prochain évènement**  
Colloque National FNCAS  
Paris – 28 mai 2026

1976 – 2026 : 50 ans de FNCAS  
« Face aux mutations de l'ESR, tenir le cap de l'Humain »

Pièces jointes : Devis de la cotisation 2026 ; Fiche d'actualisation de vos effectifs au 1er janvier 2026